AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0644
FR0000120164-FS0267

10 juin 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE - VERITAS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 juin 2013, la société anonyme Amundi Group[1] (90 boulevard Pasteur, 75015 Paris), agissant pour le compte de fonds sous gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 juin 2013, indirectement par l'intermédiaire des sociétés de gestion Amundi SA, Société Générale Gestion SA, Etoile Gestion SA, BFT Gestion et CPR Asset Management qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE-VERITAS et détenir, indirectement, pour le compte desdits fonds, 9 921 901 actions COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE-VERITAS représentant autant de droits de vote, soit 5,62% du capital et 5,14% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Amundi SA	8 335 445	4,74	8 335 445	4,32
Société Générale Gestion SA	1 102 348	0,62	1 102 348	0,57
Etoile Gestion SA	398 975	0,23	398 975	0,21
CPR Asset Management	35 033	0,02	35 033	0,02
BFT Gestion	30 100	0,02	30 100	0,02
Total Amundi Group SA	**9 921 901**	**5,62**	**9 921 901**	**5,14**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE-VERITAS sur le marché.

[1] Détenue à 75% par le groupe Crédit Agricole et à 25% par le groupe Société Générale. Les sociétés anonymes Amundi, Société Générale Gestion, Etoile Gestion, CPR Asset Management et BFT Gestion sont des sociétés de gestion contrôlées par Amundi Group et ont une politique de vote commune. Ces sociétés de gestion agissent en toute indépendance vis-à-vis de Crédit Agricole et Société Générale, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 176 453 758 actions représentant 193 196 213 de droits de vote.